

Honoraires de vente (TTC)

A la charge du vendeur

Les prix de vente affichés en vitrine sont considérés FAI

HONORAIRES		PRIX DE VENTE
Forfait 7 000 €		Moins de 50 000 €
2 000 € sur la tranche	8.50 %	De 50 001 € à 100 000 €
	6.50 %	De 100 001 € à 200 000 €
1 000 € sur la tranche	6.50 %	De 200 001 € à 250 000 €
6.50 %		De 250 001 € à 350 000 €
5.50 %		De 350 001 € et au-delà

Honoraires de location

Location à usage d'habitation Loi du 7 juillet 1989 Suivant arrêté du 1 ^{er} août 2014 et décret n° 2013-392 du 10 mai 2013	Charge du Locataire	Charge du Propriétaire
		11 € TTC/m ²
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et établissement de l'état des lieux		

Location Garage / Parking

Forfait global 350 € TTC Soit: 175 € TTC 175 € TTC

Location à usage professionnel

Négociation 14% HT du loyer annuel HT

Frais de rédaction de bail 400 € HT

Location à usage commercial

Négociation 18% HT du loyer annuel

Frais de rédaction de bail 500 € HT

Location meublée

Négociation 14% TTC du loyer annuel

Frais de rédaction de bail 260 € TTC

Gestion locative

A la charge du bailleur

Gérance de locaux d'habitation

Honoraires de gestion	7,25 % TTC des loyers et charges
Supplément Garantie de loyers impayés et détériorations immobilières GLI <i>Selon tarif de la Compagnie d'assurance</i>	Cotisation d'assurance : 2 % TTC des loyers et charges
Supplément Garantie de risques locatifs GRL	Cotisation d'assurance : 2,18 % TTC du quittancement
Rédaction de tous actes (baux ou avenants, engagements de location, etc....)	260 € TTC
Frais d'état des lieux hors signature baux	150€ TTC
Prise en charge d'un dossier	200 € TTC
Clôture d'un dossier	200 € TTC
Suivi de dossier contentieux locataire (frais d'huissier, d'avocat... sont à la charge du bailleur)	200 € TTC
Gestion de sinistre d'assurance	200 € TTC
Suivi et paiement des travaux à effectuer	10 % TTC du montant de la facture TTC

Gérance de locaux commerciaux et professionnels

Honoraires de gestion	7,25 % HT des loyers et charges
Rédaction de tous actes (baux ou avenants, engagements de location, etc....)	500 € HT
Frais d'état des lieux	150€ HT
Prise en charge d'un dossier	200 € HT
Clôture d'un dossier	200 € HT
Suivi de dossier contentieux locataire (frais d'huissier, d'avocat... sont réglés par le bailleur)	300 € HT
Frais de gestion de sinistre d'assurance	200 € HT

Durée de validité du barème : 01/09/2022 au 31/12/2023

TVA en vigueur au taux légal